

Décision Générale colonial

Décision n° 609 du 1er juin 1949

n° 609

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 juin 1949
Numéro JO n° 6 du 30/06/1949 v2	Date du numéro 30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdi Dembil, radio, en service à la station côtière, est mis à la disposition du commandant de la milice indigène il compter du 1er juin 1949. Le nomme Ahmed Liban, radio, en service à la milice indigène, est mis à la disposition du chef de la station côtière à compter du 1er juin 1949.